



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Présenté le 15 décembre 2022

TABLES DES MATIÈRES

BUDGET 2023	4
PRÉAMBULE	4
1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4
1.1- LE PROFIL FINANCIER ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2022	5
1.2- QUOTES-PARTS DE LA MRC DE D'AUTRAY	5
1.3- RÉMUNÉRATION	6
1.3.1- <i>Élus</i>	6
1.3.2- <i>Employés</i>	6
1.4- LE CONSEIL MUNICIPAL.....	6
1.4.1- <i>Congrès de la FQM et frais de déplacement</i>	6
1.4.2- <i>Formations des élus</i>	6
1.5- DONS ET SUBVENTIONS	7
1.6- INFORMATIQUE	7
1.7- ADHÉSION ET CONGRÈS ADMQ	7
1.8- SERVICES JURIDIQUES.....	7
1.9- HONORAIRES ET VÉRIFICATIONS	8
1.10- FORMATION POUR LE PERSONNEL	8
1.11- ASSURANCES.....	8
2- SÉCURITÉ PUBLIQUE	8
2.1- SÛRETÉ DU QUÉBEC	8
2.2- SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)	9
3- TRANSPORT ROUTIER	9
3.1- TRANSPORT EN COMMUN ADAPTÉ.....	9
3.2- MACHINERIE ET OUTILLAGE.....	9
3.3- LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS À CONTRAT	10
3.4- DÉNEIGEMENT ET ABRASIF	10
3.5- SIGNALISATION ROUTIÈRE	10
3.6- LUMIÈRES DE RUE	11
3.6.1- <i>Nouvel éclairage</i>	11
3.6.2- <i>Entretien du réseau</i>	11
3.7- ESSENCE	11
3.8- LOCATION DE MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT.....	11
3.9- ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES VÉHICULES DE VOIRIE	12
3.10- ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA VOIRIE.....	12
4- HYGIÈNE DU MILIEU	12
4.1- L'EAU POTABLE.....	12
4.2- LES EAUX USÉES	13
4.2.1- <i>Assainissement</i>	13
4.2.2- <i>Réseau d'égouts</i>	13
4.3- GESTION DES DÉCHETS	13
4.3.1- <i>Matières résiduelles</i>	13
4.3.2- <i>Matières recyclables</i>	14
4.3.3- <i>Matières organiques</i>	14
4.3.4- <i>Transport et traitement pour les feuilles</i>	14

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

4.3.5- Vidange et le mesurage des boues des fosses	15
4.3.6- Mise aux normes des installations septiques	15
4.4 Location des toilettes	15
5- URBANISME	15
5.1- SERVICE PROFESSIONNEL URBANISME.....	15
6- LOISIR ET CULTURE	16
6.1- ORGANISATION DES LOISIRS ST-IGNACE	16
6.2- BIBLIOTHÈQUE	16
6.3- CAMP DE JOUR	17
6.6- FRAIS NON-RÉSIDENTS POUR ACTIVITÉS SPORTIVES	17
6.7- HUILE À CHAUFFAGE - ÉGLISE	18
6.7 Autres dépenses loisirs (location roulotte).....	18
7- FRAIS DE FINANCEMENT	18
7.1- INTÉRÊTS ET FRAIS DE BANQUE.....	18
7.2- REMBOURSEMENT DETTE À LONG TERME	20
8- IMMOBILISATIONS ET PROJETS 2021	21
8.1- TRAVAUX DE PONCEAUX.....	21
8.2- BANDES RIVERAINES	21
8.3- IMMOBILISATION EAU & ÉGOUT.....	21
8.4- AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL INCLUANT DES BUREAUX MUNICIPAUX	21
8.5. RÉFÉCTION DU TERRAIN DE BASEBALL	21
9- PROJET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)	22
10- LE TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS FIXES POUR L'ANNÉE 2023	23

Budget 2023

Préambule

Nous avons déposé les états comparatifs en date du 30 septembre 2022 le 4 octobre 2022 avec la résolution portant le numéro 2022-257.

Il y aura une taxe foncière différente pour les 6 logements et plus. De plus, au niveau de la taxation, il y aura une augmentation globale du taux de taxation de 3,63%

Le projet du centre communautaire a été modifié pour la rénovation de l'église en salle multifonctionnelle et bureaux municipaux. Ce projet est également admissible à la subvention par le programme RECIM qui a été modifié par le PRACIM à 65%. Présentement, nous avons mandaté la firme DG3A pour la conception d'un programme fonctionnel et technique qui permettra de lancer un appel d'offre professionnel pour la conception des plans et devis au courant de l'année 2023.

De plus, la Municipalité a eu la confirmation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'une aide financière au montant de 119 589\$ provenant du PRABAM (*Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux*). Ce montant servira pour la réfection de la toiture et la décontamination du chalet des loisirs.

Il y aura des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue de l'Église. Ces travaux seront financés en partie par le programme de financement TECQ 2019-2023.

Au niveau des ressources humaines et des employés de voirie, les budgets de formations seront maintenus. La sélection des formations s'effectuera en cours d'année selon les besoins de chacun.

Lors du prochain congrès de la FQM, le conseil municipal désire inscrire le maire et deux conseillers.

1- Administration générale

Le budget de l'administration générale augmente de 5% soit de 27 673\$ pour les raisons suivantes :

- Augmentation de la Quote-part de la MRC de D'Autray ;
- Augmentation des frais de congrès des élus ;
- Ajustement salaire des employés et des élus (ajouts de jetons de présence) ;
- Ajustement des honoraires de vérification (comptable) ;
- Ajustement des assurances de la Municipalité ;
- Ajustement globale de certains postes administratifs.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

1.1- Le profil financier et la situation financière 2022

On remarque que les indices de la situation financière de notre municipalité à partir des données de 2022 et utilisés par le MAMH sont en majoritairement en dessous des indices des municipalités de 2 000 à 9 999 de population.

De plus, la population est passée de 2 101 habitants en 2021 à 2 159 habitants en 2022.

Profil financier de Saint-Ignace-de-Loyola 2022 selon le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Sommaire	St-Ignace-de-Loyola	Semblables	MRC	Région
Excédent fonct. accumulé/ Revenus de fonctionnement	9,50%	34.93%	37.32%	20.66%
Dépenses/par 100\$ rôle d'évaluation uniformisée	1.11\$	1.44\$	1.24\$	1.52\$
Dette/ par 100\$ rôle d'évaluation uniformisée	0.73\$	1.85\$	1.09\$	2.37\$
Endettement par unité d'évaluation	1 234\$	4 111\$	2 213\$	5 943\$
Endettement par logement	1 537\$	4 625\$	2 634\$	6 933\$
Service de la dette/charges nette sans amortissement + remboursement dette	5.19%	15.92%	11.933%	15.86%
Taux global de taxation	0.8834\$	1.0044\$	0.9529\$	1.0413\$
Charge fiscale moyenne des logements	1 596\$	2 032\$	1 692\$	2 294\$
Acquisition d'immobilisations/coût des immobilisations	6.34%	6.11%	7.57%	4.74%
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (2022)	186 672\$	212 280\$	189 099\$	238 605\$
Éval. résidentielle/ évaluation totale (2022)	80.51%	73.21%	68,16%	80,13%
Éval. commerciale et industrielle/évaluation totale (2022)	2.82%	10.99%	8.30%	10.67%
Éval. agricole/évaluation totale (2022)	12,63%	12,30%	19.43%	6.17%

1.2- Quotes-parts de la MRC de D'Autray

Les quotes-parts de la MRC augmentent de 36 259 \$ pour l'année 2023, soit une augmentation d'environ 7,65 % par rapport à 2022 répartie comme suit :

Service de sécurité incendie (SSI)	9 194\$
Divers services inclus dans la quote-part totale RFU (richesse foncière uniformisée) partie 1	15 982\$
Éliminations des matières résiduelles	6 762\$
Boues de fosses septiques	4 321\$

Budget : 510 475\$ (474 216 \$ en 2022)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

1.3- Rémunération

1.3.1- Élus

La rémunération des élus 2023 **sera indexée de 2%**, tel qu'il appert de l'article 7 du règlement 497-2019 sur le Traitement des élus municipaux. De plus, la rémunération des élus 2023 **comprend 23 jetons** de présence pour chaque élu et les charges sociales, dont 12 attribués pour les comités pléniers et 11 pour divers comités de travail.

Budget : 108 215 \$ (107 822\$ en 2022)

1.3.2- Employés

La masse salariale (incluant les charges sociales) prévue pour 2023 a été ajustée conformément à la convention collective et aux contrats de travail en vigueur. L'équipe du camp de jour est composée d'un coordonnateur, de trois moniteurs, ainsi que trois aides-moniteurs.

Ce poste budgétaire pourrait bénéficier de subventions provenant d'Emplois d'été Canada et de Desjardins Jeunes au travail dont nous attendons les confirmations.

Budget : 531 572\$ (497 715\$ en 2022)

1.4- Le conseil municipal

1.4.1- Congrès de la FQM et frais de déplacement

On considère dans le présent budget que trois membres du conseil assisteront au congrès de la FQM, soit le maire et deux conseillers. Il faut considérer également les autres dépenses de déplacement du conseil. Le montant forfaitaire pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sera de 2 000 \$ par élu plus les inscriptions au congrès qui sont évalués à 1 000\$ par élus. De plus, un montant de 1 000\$ est alloué pour le lac-à-l'épaule qui sera organisé par la MRC de D'Autray au cours de l'année 2023 dont le maire aimerait participer.

Budget : 10 000 \$ (4 500\$ en 2022)

1.4.2- Formations des élus

Un montant de 1 000\$ est attribué pour des fins de formation sur demande des élus au courant de l'année.

Budget : 1 000 \$ (2 000\$ en 2022)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

1.5- Dons et subventions

Les membres du conseil ont décidé de réduire le budget portant sur les dons à 5 000\$. Les organismes locaux devront remplir le formulaire disponible sur notre site internet en lien avec la politique de don afin de soumettre une demande qui sera par la suite analysée par le conseil.

Budget : 5 000 \$ (8 500\$ en 2022)

1.6- Informatique

Comme les années passées, il est nécessaire de prévoir des montants pour l'entretien des systèmes, des appareils et des logiciels ainsi que pour payer l'hébergement du site Internet et sa mise à jour.

Contrat d'entretien et de mise à jour avec PG	8 281 \$
Frais de modernisation de PG	1 564 \$
Hébergement du site web et plateforme WIX	900 \$

Budget : 11 000 \$ (11 400\$ en 2022)

1.7- Adhésion et congrès ADMQ

Un montant de 2 000\$ est attribué pour l'adhésion à l'ADMQ pour la direction générale et la direction générale adjointe. Cela donne accès à plusieurs formations afin de suivre les changements dans l'actualité municipale et de perfectionner les connaissances nécessaires à la bonne gestion de la municipalité. Également, il est prévu d'assister au congrès de l'ADM. Lors de ce congrès, de nombreux ateliers de formation sont offerts, plusieurs présentations sont données ainsi que l'occasion de faire du réseautage. Un montant de 4 000\$ est attribué pour la dépense du congrès.

Budget d'adhésion : 2 000 \$ (2 000\$ en 2022)

Budget du congrès: 4 000 \$ (4 000\$ en 2022)

1.8- Services juridiques

Il est difficile de prévoir les coûts réels pour ce poste budgétaire toutefois, le montant a été ajusté selon les frais attribués pour la cour municipale et les demandes d'avis juridiques pour divers dossiers.

Budget : 15 000 \$ (15 000\$ en 2022)

1.9- Honoraires et vérifications

Les frais d'honoraires et vérifications pour la vérification comptable annuelle et rédaction des rapports d'audit sont de 20 000\$ pour l'année 2023.

Budget : 20 000\$ (17 000\$ en 2022)

1.10- Formation pour le personnel

Le montant budgété sera attribué pour des formations sur demande au courant de l'année.

Budget : 5 500 \$ (4 500\$ en 2022)

1.11- Assurances

Les frais pour les assurances de la municipalité incluant l'église, la bibliothèque, le chalet des loisirs, le bureau, le garage municipal, tous les véhicules de transport ainsi que les stations de pompage sont de 34 621\$.

Budget : 34 621\$ (32 932\$ en 2022)

2- Sécurité publique

La sécurité publique augmente de 6% soit d'un montant de 22 308\$ dont 10 114\$ pour l'indexation de la sécurité publique, 9 194\$ pour l'augmentation de la quote-part du SSI et un ajustement de 3 000\$ pour l'entretien des bornes-fontaines.

2.1- Sûreté du Québec

La facture de la Sûreté du Québec était de 190 728\$ en 2022. Pour l'année 2023, la facture a augmenté de 5% pour un total de 200 842\$. De plus, pour une 4^e année consécutive, un montant de 2 500\$ est prévu pour deux (2) cadets au courant de la saison estivale de 2023 qui effectueront une patrouille préventive sur le territoire.

Budget : 203 342 \$ (193 228\$ en 2022)

Taxation :	102 123 \$	(95\$ par résidence en 2023)	(91\$ en 2022)
		(33\$ par chalet* en 2023)	(31\$ en 2022)
	100 961 \$	(taux 0.0400\$/100\$ évaluation 2023)	(0,0388\$/100\$ évaluation 2022)
	203 084 \$		

*Chalets non reliés à la terre

2.2- Service de sécurité incendie (SSI)

Le budget du service d'incendie augmente de 12 194 \$ en 2023 comparativement à 2022, soit 6% étant donné la facture globale du service de sécurité incendie au montant de 193 589\$ et de l'ajustement au montant de 3 000\$ pour l'entretien des bornes-fontaines. Cette augmentation est dû, entre autres, à l'embauche de 6 pompiers à temps plein pour ce service en 2023. À ce montant, il y a un montant de 12 000\$ qui doit être ajouté concernant la location de la caserne.

Budget :	215 589 \$		(203 395\$ en 2022)
Taxation :	107 676 \$	(100\$ par résidence en 2023)	(96\$ en 2022)
		(36\$ par chalet* en 2023)	(34\$ en 2022)
	<u>107 776 \$</u>	(taux 0.0427\$/100\$ évaluation 2023)	(0,0408\$/100\$ évaluation 2022)
	215 452\$		

*Chalets non reliés à la terre

3- Transport routier

Le transport routier augmente de 7% soit d'un montant de 31 838\$ pour les raisons suivantes :

- Ajustement salaire des employés de voirie ;
- Ajustement de l'entretien des chemins et rues ;
- Ajustement pour le sel et l'abrasif ;
- Ajustement pour l'entretien du système d'éclairage ;
- Ajustement globale de certains postes décernés au transport routier tels que l'essence, la pierre et le sable, l'entretien de terrains et la location de machinerie.

3.1- Transport en commun adapté

Les coûts de transport en commun adapté sont offerts par la MRC de D'Autray et sont calculés en tenant compte de plusieurs facteurs tels que l'achalandage, le temps écoulé sur le territoire de la municipalité, la population et la richesse foncière.

Budget : 33 008\$ (33 366\$ en 2022)

3.2- Machinerie et outillage

Afin de rendre les travaux plus productifs, il est prévu d'acheter un jumping jack au montant de 4 100\$ pour les travaux de voirie. La balance du budget sera appliquée pour l'achat d'outils à la demande des employés.

Budget : 8 000 \$ (9 000\$ en 2022)

3.3- Les travaux d'entretien des chemins à contrat

Afin de réaliser les travaux de rapiéçage et de pavage pour l'année 2023, la municipalité a prévu un montant de 74 866\$.

Considérant que le lignage des rues s'est fait tardivement en 2022, les membres du conseil ont décidé de reporter le lignage des rues sur tout le territoire en 2024. Si besoin il y a la dépense sera puisée dans le surplus accumulé.

- Pavage et autres : 74 866\$

Budget : 74 866\$ (73 720\$ en 2022)

3.4- Déneigement et abrasif

Suite à l'appel d'offres concernant le déneigement des chemins d'hiver 2020-2023, le contrat a été octroyé à *Les Entreprises Berthier Inc*, seul soumissionnaire, au montant de 82 103\$ plus les taxes applicables par année. Cela équivaut à une augmentation de 27 078\$.

Le contrat de déneigement du chemin de tolérance (rue Vic) a été octroyé à *Déneigement Augustin Plante*, étant le seul soumissionnaire suite à l'appel d'offres sur invitation pour une durée de trois (3) ans de 2022-2025. Pour l'année 2022-2023 le montant est de 2 450\$ plus les taxes applicables. La totalité des frais sont assumés par chaque propriétaire d'un immeuble imposable se trouvant sur ledit chemin de la municipalité.

Le contrat de déneigement du stationnement de la rampe de mise a été octroyé de gré à gré à M. Alfred Bergeron au montant de 1 560\$ pour l'année 2023, en échange de service. M. Bergeron permet l'entreposage de la neige et l'utilisation de son terrain au bout du rang St-Pierre afin de permettre à la déneigeuse de circuler.

Suite à l'appel d'offres concernant l'achat et la livraison d'abrasif 2022-2023, le contrat a été octroyé à Sel Warwick tel qu'il appert de la résolution 2022-225 pour un montant de 108\$ par tonne livrée plus les taxes applicables. Considérant les changements climatiques, nous évaluons pour l'hiver 2022-2023 un total d'environ 300 tonnes.

- Déneigement : 90 330 \$ (89 228\$ en 2022)
- Abrasifs : 34 000 \$ (30 500\$ en 2022)

Budget : 124 330 \$ (119 728\$ en 2022)

3.5- Signalisation routière

Avec l'augmentation constante de la vitesse dans les rues de la municipalité, le conseil a décidé d'installer un (1) dos d'âne permanent, soit en asphalte afin de protéger les enfants. Il sera situé à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Dubé.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Les dos d'âne temporaires qui étaient habituellement installés à ces endroits seront réinstallés à de nouveaux endroits qui seront discutés à l'arrivée du printemps 2023 par le conseil municipal.

La balance du budget sera utilisée pour changer les affiches défraîchies ou endommagées au courant de l'année.

Budget 10 000\$ (10 000\$ en 2022)

3.6- Lumières de rue

3.6.1- Nouvel éclairage

Aucune nouvelle lumière ne sera installée en 2023. Les membres du conseil évalueront les demandes en 2024.

Budget pour achat et installation de nouvelles lumières : 0\$ (10 000\$ en 2022)

3.6.2- Entretien du réseau

Au courant de l'année 2022, 5 lumières ont été réparées et 17 ont été changées au DEL. Depuis 2018, 77% du réseau d'éclairage a été réparé et 50% a été changé au DEL dans le but d'augmenter la sécurité routière pour les piétons, les cyclistes et les conducteurs. Le conseil souhaite continuer d'améliorer le réseau pour l'année 2023.

Budget pour l'entretien de réseau actuel : 12 000 \$ (10 000\$ en 2022)

3.7- Essence

Le poste budgétaire de l'essence a été augmenté de 3 000\$ supplémentaire considérant la hausse du prix de l'essence diesel et ordinaire au courant de l'année 2022 pour les véhicules de la voirie.

Budget : 15 000\$ (12 000\$ en 2022)

3.8- Location de machinerie et équipement

Le poste budgétaire location de machinerie et équipement a été augmenté de 5 000\$ considérant les projets de travaux de voirie pour l'année 2023.

Budget : 20 000\$ (15 000\$ en 2022)

3.9- Entretien et réparations des véhicules de voirie

Au courant de l'année 2022, des dépenses de plus de 20 000\$ ont été alloués pour l'entretien des véhicules de voirie. Les membres du conseil ont décidé de maintenir le budget à 15 000\$ pour l'année 2023.

Budget : 15 000\$ (15 000\$ en 2022)

3.10- Entretien des terrains de la voirie

Le poste budgétaire pour l'entretien des terrains de la voirie a été ajusté à 5 000\$ pour l'année 2023.

Budget : 5 000\$ (1 500\$ en 2022)

4- Hygiène du milieu

L'hygiène du milieu augmente de 9% soit d'un montant de 45 798\$ pour les raisons suivantes :

- Ajustement des coûts pour d'analyse du réseau d'alimentation d'eau potable, de plomb et d'eaux usées ;
- Ajustement des coûts pour la collecte des matières organiques ;
- Ajustement des frais de locations de toilettes chimiques.

4.1- L'eau potable

Un montant de 134 000\$ est prévu concernant l'importation d'eau provenant de la Ville de Berthierville afin d'alimenter notre territoire. À ce montant doit être ajouté 12 000\$ pour les analyses d'eau potable effectuées par l'entreprise Nordikeau, ainsi qu'un montant de 42 295\$ afin de combler les dépenses de salaire des employés dans ce secteur et l'entretien du réseau d'alimentation d'eau potable. Finalement, nous devons prévoir un montant de 32 060\$ pour le règlement 372 concernant l'usine de filtration de la Ville de Berthierville.

Aux dépenses de 220 355\$, un montant estimé de 41 000\$ doit être retranché étant donné le paiement d'eau que la municipalité de la Visitation-de-l'Île-Dupas verse à la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola considérant leur utilisation de nos ressources en eau potable. La dépense pour ce poste budgétaire est de 179 355\$.

La taxe d'eau annuelle comprend un total de 34 000 gallons d'eau ou 154,54 m³ d'eau par année est alloué à chaque logement sans supplément. Cependant, toute consommation supplémentaire est considérée comme une surconsommation.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

En 2022, la tarification concernant la surconsommation était de 1.70\$ alors que le coût réel a été de 1.71\$/ 1000 gallons d'eau. Il est donc justifié d'ajuster la tarification en 2023 à 1.75\$ / 1 000 gallons.

De plus, tout propriétaire d'immeuble doit respecter le *règlement 514-2020 concernant la gestion des compteurs d'eau*.

Budget : 179 355\$ (167 870\$ en 2022)
Taxation : 179 375\$ (165\$ par résidence en 2022)

Surconsommation : 20 000\$ 1.75\$ / 1000 gallons ou 154,54 m³
(1.70\$/ 1000 gallons en 2022)

4.2- Les eaux usées

4.2.1- Assainissement

Afin d'assurer les frais de fonctionnement des pompes ainsi qu'une éventuelle location de génératrice pour assurer leur fonctionnement en tout temps, le total des charges de ce service est de 63 110\$. Ce service est facturé à 641 résidences possédant les égouts ainsi que 6 résidences ayant le pro-step.

Budget : 63 110\$ (60 340\$ en 2022)
Taxation : 63 112\$ (98\$ par résidence pour les résidences ayant les égouts et 49\$ pour les résidences ayant le pro-step)
(95\$ en 2022 égouts et 47,50\$ pro-step 2022)

4.2.2- Réseau d'égouts

Les dépenses attribués pour les postes budgétaires du service sanitaire demeure la même que l'an passé soit un montant de 28 695\$.

Budget : 28 695\$ (28 695\$ en 2022)
Taxation : 28 980\$ (45.00\$ par résidence pour les résidences ayant les égouts et 22.50\$ pour les résidences ayant le pro-step)
(45\$ en 2022 égouts et 22.50\$ pro-step 2022)

4.3- Gestion des déchets

4.3.1- Matières résiduelles

Le contrat pour l'élimination des matières résiduelles a été coordonné par la MRC de D'Autray. Étant le seul soumissionnaire, ce contrat a été octroyé à *EBI Environnement Inc.* le 1^{er} janvier 2019. Il a une durée de 3 ans soit de 2019 à 2021 avec option de deux années supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2023, au montant de 89 504\$.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

En ce qui concerne la collecte et le transport des matières résiduelles, le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles a été renouvelé pour 2 années supplémentaires avec l'entreprise EBI Environnement *Inc.*, tel qu'il appert de la résolution 2022-034. Annuellement, ce contrat est de 42 500\$.

4.3.2- Matières recyclables

Le contrat pour le traitement des matières recyclables a été renouvelé par la MRC de D'Autray pour un montant annuel de 13 758\$ plus les taxes applicables.

En ce qui concerne la collecte et le transport des matières recyclables, le contrat octroyé à *EBI Environnement Inc.* est renouvelé pour 2 années supplémentaires pour un montant annuel en 2023 de 32 000\$.

4.3.3- Matières organiques

Le contrat pour le traitement des matières organiques a été renouvelé par la MRC de D'Autray pour un montant annuel en 2023 de 13 273\$.

En ce qui concerne la collecte et le transport des matières organiques, le contrat a été accordé à EBI Environnement pour 2023-2025 pour un montant annuel en 2023 de 38 947\$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la résolution 2022-316.

4.3.4- Transport et traitement pour les feuilles

La Municipalité en collaboration avec la MRC de D'Autray organise deux collectes de feuilles mortes en sac de papier au courant de l'automne toutefois, celles-ci ne sont pas suffisantes. La municipalité met à la disposition des citoyens un espace au garage municipal afin que les gens puissent venir déposer uniquement leurs sacs de feuilles mortes à l'automne. Suite à une accumulation importante de matière, nous demandons à EBI Environnement de venir charger un camion et de l'apporter à l'écocentre.

- Traitement matières résiduelles (MRC) :	89 504 \$
- Collecte et transport matières résiduelles :	42 500 \$
- Traitement matières recyclables (MRC) :	13 758 \$
- Collecte et transport matières recyclables :	32 000 \$
- Traitement matières organiques (MRC) :	13 273 \$
- Collecte matières organiques :	42 000 \$
- Transport et traitement pour les feuilles (automne) :	2 000 \$

Budget : 235 035\$ (213 330\$ en 2022)

Taxation : 235 212\$ (230\$ par résidence 2023) (209\$ en 2022)
(214\$ par chalet 2023) (193\$ en 2022)

***Chalet saisonnier bénéficiant du service (les chalets non reliés à la terre sont exclus)**

4.3.5- Vidange et le mesurage des boues des fosses

Pour l'année 2022, la municipalité a chargé un tarif de 71 \$ par porte non branchée sur le réseau d'égout. C'est une tarification globale, sans égard à la fréquence des vidanges. En 2023, le tarif que la MRC appliquera sera d'environ 80,50\$ par portes, soit 30 422\$. La taxe de service pour la vidange des fosses septiques est appliquée à 378 propriétés, dont 6 qui disposant du système Pro-Step. Cette taxe est appliquée indépendamment si les installations septiques sont existantes ou non ou si elles sont conformes ou non.

Budget : 30 422\$ selon le montant établi par la MRC pour la quote-part (26 101\$ en 2022)
Taxation : 30 429\$ (80.50\$ par résidence)

4.3.6- Mise aux normes des installations septiques

Avec le règlement d'emprunt 468-2015, 11 propriétés ont rendu conformes leurs fosses septiques en étant financées par la municipalité. Le montant du prêt s'élève à 74 834.81\$ pour un remboursement prévu de 7 388,24\$ pour l'année 2023 dont le solde sera au montant de 56 234,81\$ à la fin de l'année 2023.

Budget : nul, financement par règlement d'emprunt et taxer aux citoyens concernés

4.4 Location des toilettes

Un montant de 3 500\$ est prévu pour la location de 3 toilettes chimiques la première se trouve au stationnement de la rampe de mise à l'eau au rang Saint-Pierre, la seconde à la halte Courchesne sur le rang Saint-Isidore à la dernière aux terrains des loisirs. Cette dernière location s'est ajoutée cette année puisque le chalet des loisirs est fermé pour une durée indéterminée pour des travaux de réfection et de décontamination.

Budget : 3 500\$ (2 400\$ en 2022 le montant était comptabilisé avec le compte général de location. Cette année, il a été inscrit dans autres locations.)

5- Urbanisme

L'urbanisme augmente de 16% soit d'un montant de 14 916\$ pour les raisons suivantes :

- Ajustement salarial de l'inspecteur en urbanisme 8 914\$;
- Ajustement de la quote-part aménagement qui est administré par la MRC de D'Autray 6 002\$

5.1- Service professionnel urbanisme

En plus des tâches quotidiennes de l'inspecteur en urbanisme siégeant à la MRC de d'Autray, le conseil souhaite considérer l'instauration d'un règlement concernant la coupe des arbres afin de préserver la nature de l'île. Le conseil souhaite aussi se rencontrer afin d'analyser le plan d'aménagement de zonage pour conserver le cachet de l'île St-Ignace.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Une entente de fourniture de service pour l'application des règlements en urbanisme et ceux relatifs à l'environnement a été signée le 10 février 2022, tel qu'il appert de la résolution 2021-345. Cette entente est d'une durée de 3 ans à compter de sa signature.

L'ajustement du poste budgétaire provient de l'entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection des gestions des milieux humides, hydriques et naturels, tel qu'il appert de la résolution 2022-133 et de la résolution 2022-318.

Budget : 80 000\$ (71 086\$ en 2022)

6- Loisir et Culture

Les loisirs et la culture augmentent de 18% soit d'un montant de 37 967\$ pour les raisons suivantes :

- Ajustement des coûts pour le chauffage à l'église ;
- Ajout des frais de location pour une roulotte durant la période hivernale ;
- Ajustement des frais des frais de remboursements d'inscriptions sportives pour les enfants de moins de 18 ans ;
- Ajustement global à certains postes de loisirs et la culture.

6.1- Organisation des Loisirs St-Ignace

La municipalité prévoit dans son budget un montant de 12 000\$ afin de le verser à l'Organisation des Loisirs St-Ignace dans le but d'organiser des événements pour les citoyens. C'est un investissement qui fait la différence pour l'organisation des activités puisque le comité de l'Organisation des Loisirs St-Ignace ne bénéficie pas de revenu fixe annuellement.

Budget 12 000 \$ (11 000\$ en 2022)

6.2- Bibliothèque

De plus, chaque année, la municipalité octroie un montant de 2 000\$ qui est géré par les bénévoles de la bibliothèque afin de procéder à l'achat de nouveaux livres pour les utilisateurs. S'ajoute finalement à cela toutes les dépenses de fonctionnement en lien avec le terrain, la bâtisse, l'entretien et la quote-part du CRSBP (Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.).

Budget 29 400 \$ (29 400\$ en 2022)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

6.3- Camp de jour

Le camp de jour est entièrement assumé par la municipalité. Les coûts engendrés sont essentiellement des salaires, de l'achat de matériel, des dépenses pour les sorties et de la formation en secourisme. Au niveau des revenus, il y a les frais d'inscription, les frais pour les sorties et les subventions d'Emplois d'été Canada ainsi que Jeunes Desjardins au travail.

Les frais d'inscription pour le camp de jour St-Ignace 2023 pour les résidents de Saint-Ignace-de-Loyola sont les suivants :

1 ^{er} enfant	250\$
2 ^e enfant	100\$
3 ^e enfant et plus	Gratuit

Les frais d'inscription pour le camp de jour St-Ignace 2023 pour les enfants provenant de l'extérieur sont de 500\$ par enfant.

1 ^{er} enfant	500\$
2 ^e enfant	500\$
3 ^e enfant et plus	500\$

Revenus inscriptions estimées :	12 000 \$
Salaires :	(38 615 \$)
Formation :	(500 \$)
Sorties :	(6 085 \$)
Matériel :	(1 800 \$)

Revenus subventions salariales : à confirmer

Budget : 35 000\$ (35 200\$ en 2022)

6.6- Frais non-résidents pour activités sportives

Selon la résolution 2019-073, la Municipalité rembourse 50% des frais totaux d'inscription au patinage artistique et au soccer extérieur offert par la Ville de Berthierville. La municipalité rembourse aussi 50% des frais de non-résident pour les autres activités sportives qui sont de la juridiction du service des loisirs de Berthierville tels que le soccer intérieur, le karaté, la natation et toutes autres activités futures pouvant être offertes.

Il est aussi important de mentionner que la municipalité possède des ententes financières auprès de trois associations sportives soit, le hockey mineur, le hockey féminin mineur et l'organisation de baseball mineur. Le conseil maintient le budget accordé à ses dépenses afin de contribuer financièrement à une vie saine et équilibrée pour les jeunes de moins de 18 ans.

Budget : 24 500\$ (20 000\$ en 2022)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

6.7- Huile à chauffage - église

Pour 2023, un montant de 50 000\$ est prévu au budget pour l'huile à chauffage de l'église comparativement à 25 000\$ en 2022. Cette augmentation fait suite à la hausse du prix du chauffage à l'huile.

Budget : 50 000\$ (25 000\$ en 2022)

6.7 Autres dépenses loisirs (location roulotte)

Le chalet des loisirs étant fermé pour une durée indéterminée, un montant de 5 000\$ est prévu pour la location d'une roulotte pour la saison hivernale afin que les patineurs puissent avoir un endroit adéquat pour se réchauffer et mettre leurs patins.

Budget : 5 000\$ (0\$ en 2022)

7- Frais de financement

7.1- Intérêts et frais de banque

La municipalité a actuellement un montant de 142 202\$ budgété afin de couvrir les frais de banque ainsi que les intérêts concernant les règlements suivants :

Intérêts sur obligations	
Règlement 372-2004 (usine de filtration 153 600\$)	1 760\$
Règlement 468-2015 (fosse septique 74 835\$)	3 288\$ (refacturé aux citoyens concernés)
Règlement 510-2019 (PRIMEAU 162 000\$)	11 110\$ (aide financière 10 087\$)
Règlement 512-2019 (Parapluie 512 200\$)	9 276\$
Règlement 539-2019 (Vidanger les étangs 188 700\$) 'assainissement)	11 322\$ (facturés aux propriétaires ayant les frais
Règlement 540-2019 (réfection pavage Saint-Pierre- RIRL-1 516 400\$)	90 984\$ (subvention 75%)
Règlement 545-2019 (dôme) projet 2023	<u>à venir en 2024</u>
	127 740\$
Intérêts sur emprunt marge	100\$
Intérêts sur emprunt temporaire	15 000\$
Frais de banque	1 000\$

Le règlement 510-2019 pour le remplacement d'une conduite d'alimentation d'eau potable et une conduite sanitaire sur la rue Dubé et une partie de la rue de l'Église bénéficie d'une aide financière provenant de la subvention PRIMEAU et ce, jusqu'au 27 octobre 2041. Pour 2023, l'aide financière concernant le remboursement des frais d'intérêts est de 10 087\$. La dépense réelle en frais d'intérêts pour la municipalité concernant ce règlement est de 1 023\$ considérant l'aide financière.

De plus, la différence entre le budget de 2022 et de 2023 est le financement de deux projets par règlements d'emprunt.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le premier projet a été financé par le règlement d'emprunt portant le numéro 539-2022 pour la vidange des boues et des étangs aérés 1 et 2. L'emprunt sera finalisé le 10 janvier 2023 par l'ouverture de l'appel des taux d'intérêts. Un montant de 11 322\$ a été estimé à titre d'intérêts pour l'année 2023 sur l'emprunt de 188 700\$ un taux de 6%. Le montant sera ajusté l'an prochain selon la grille de remboursement.

Le second projet a été financé par le règlement d'emprunt portant le numéro 540-2022 pour la réfection de pavage du rang Saint-Pierre. L'emprunt sera finalisé le 10 janvier 2023 par l'ouverture de l'appel des taux d'intérêts. Un montant de 90 984\$ a été estimé à titre d'intérêts pour l'année 2023 sur l'emprunt de 1 516 400\$ un taux de 6%. Le montant sera ajusté l'an prochain selon la grille de remboursement.

De plus, les travaux de réfection de pavage financé par le règlement 540-2022 sont subventionnés 75% par le Programme d'aide à la voirie locale volet – redressement des infrastructures routières locale (RIRL) par le Ministère des transports. Le versement sera effectué après l'analyse de la reddition de compte de dépenses admissibles.

Un montant de 15 000\$ a été prévu pour les intérêts sur emprunt temporaire pour l'année 2023 considérant les divers projets en cours qui suit :

- Règlement 545-2022 aménagement du dôme pour la patinoire (531 205\$ - (subvention 266 348\$ / Pac Rural 17 757\$/ une aide financière provenant de la Caisse Populaire Desjardins de 50 000\$), la part de la municipalité n'excèdera pas la somme de 197 100\$). Le projet se réalisera en 2023.
- Le PRABAM (subvention pour la réfection et la décontamination du chalet des loisirs - 119 589\$) Le projet est en cours et doit se terminer au 31 mai 2023.
- La TECQ (Programme de la taxe et de la contribution du Québec qui a servi à financer les travaux de réfection de la rue Casaubon et Saint-François) 179 756\$. Les travaux sont complétés, l'emprunt temporaire est en cours et des frais d'intérêts mensuels sont de l'ordre de 700\$ environ. Le remboursement de l'emprunt temporaire est prévu pour le mois de mars 2023 lors du versement de la TECQ.
- La planche à roulette (188 978\$ dont 100 000\$ provient de la subvention Programme au soutien des infrastructures sportives et récréatives de petites envergures -PSISRPE/ 51 182\$ du Pac rural et 37 796\$ du fonds de parc et terrain de jeux.) Le projet se réalisera en 2023.

Budget : 142 202\$ (28 664\$ en 2022)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

7.2- Remboursement dette à long terme

La municipalité a plusieurs règlements d'emprunt afin de financer certains projets. Voici la liste des règlements actuels, leur montant global ainsi que leur versement annuel :

Règlement 372-2004 (usine de filtration 153 600\$)	30 300\$
Règlement 468-2015 (fosse septique 74 835\$) concernés)	4 100\$ (refacturé aux citoyens)
Règlement 510-2019 (PRIMEAU 162 000\$)	32 900\$
Règlement 512-2019 (Parapluie 512 200\$)	21 800\$ (aide financière 19 700\$)
Règlement 539-2019 (Vidanger les étangs 188 700\$) d'assainissement)	14 300\$ (facturés aux propriétaires ayant les frais)
Règlement 540-2019 (réfection pavage Saint-Pierre- RIRL- 1 516 400\$)	115 000 \$ (subvention 75%)
Règlement 545-2019 (dôme) projet 2023	<u>à venir en 2024</u>
	218 400\$

Le règlement 510-2019 pour le remplacement d'une conduite d'alimentation d'eau potable et une conduite sanitaire sur la rue Dubé et une partie de la rue de l'Église bénéficie d'une aide financière provenant de la subvention PRIMEAU et ce, jusqu'au 27 octobre 2041. Pour 2023, l'aide financière concernant le remboursement du capital est de 19 700\$. La dépense réelle en capital pour la municipalité concernant ce règlement est de 2 100\$ considérant l'aide financière.

De plus, la différence entre le budget de 2022 et de 2023 est le financement de deux projets par règlements d'emprunt.

Le premier projet a été financé par le règlement d'emprunt portant le numéro 539-2022 pour la vidange des boues et des étangs aérés 1 et 2. L'emprunt sera finalisé le 10 janvier 2023 par l'ouverture de l'appel des taux d'intérêts. Donc, pour le présent budget le capital a été estimé à 14 300\$ pour l'année 2023. Le montant sera ajusté l'an prochain selon la grille de remboursement.

Le second projet a été financé par le règlement d'emprunt portant le numéro 540-2022 pour la réfection de pavage du rang Saint-Pierre. L'emprunt sera finalisé le 10 janvier 2023 par l'ouverture de l'appel des taux d'intérêts. Un montant de 115 000\$ a été estimé à titre de capital pour l'année 2023. Le montant sera ajusté l'an prochain selon la grille de remboursement.

De plus, les travaux de réfection de pavage financé par le règlement 540-2022 sont subventionnés 75% par le Programme d'aide à la voirie locale volet – redressement des infrastructures routières locale (RIRL) par le Ministère des transports. Le versement de l'aide financière sera effectué après l'analyse de la reddition de compte de dépenses admissibles.

Budget : 216 300\$ (87 500\$ en 2022)

8- Immobilisations et projets 2021

8.1- Travaux de ponceaux

En 2023, il est prévu de changer les ponceaux se trouvant dans la courbe (S) St-Joseph vers le chemin de la Rive-Boisée.

Budget : 10 000 \$

8.2- Bandes riveraines

La municipalité prévoit effectuer la réfection de 50 mètres de bandes riveraines selon la priorité du territoire

Budget : 20 000 \$

8.3- Immobilisation eau & égout

Le conseil municipal a pris la décision, lors de la finalisation de la rue Jeanette, de procéder immédiatement aux entrées du système Pro-Step et du réseau d'aqueduc sur certains terrains actuellement vacants. Il y a donc un montant en négatif dans le budget, car ce sont des sommes à recevoir des citoyens qui leur seront facturés lorsqu'un permis de construction sera délivré pour les terrains concernés.

Budget : (1 417 \$)

8.4- Aménagement de l'église en centre multifonctionnel incluant des bureaux municipaux

Le conseil municipal a mandaté la firme d'architecte DG3A pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) préliminaire pour la transformation de l'église en salle multifonctionnel en y annexant les bureaux municipaux. Par la suite, les membres du conseil pourront aller en appel d'offre pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis à l'aide du PFT.

Budget : 90 000\$

8.5. Réfection du terrain de baseball

Un montant de 15 000\$ est budgété pour la réfection la réfection du terrain de baseball financé par le fonds de parc et terrain de jeux.

Budget : 15 000 \$

9- Projet triennal d'immobilisations (PTI)

1. Aménagement de l'église en salle multifonctionnelle en y annexant des bureaux municipaux, financé à 65% par le PRACIM pour un maximum de 6.175 millions ; (2023-2024)
2. Réfection et décontamination du chalet des loisirs, un montant de 119 589\$ provenant du PRABAM ; (2022-2023)
3. Achat de module de planche à roulette, subventionné d'un montant maximum de 100 000\$ provenant du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, une partie dans le PAC Rural et dans le fonds de parc et terrain de jeux de façon à ce que ce projet soit à coût nul pour la municipalité.) (2023)
4. Achat d'un dôme qui sera installé sur la patinoire, en attente d'une subvention provenant du Fonds canadien de revitalisation des communautés-Québec (75%) et (25%) sera la contribution municipale ;(en cours 2022-2023)
5. Remplacer le panneau de contrôle de la station de pompage se trouvant au 86-A, rue Laforest (2024) ;
6. Remplacer la mécanique, les pompes et le panneau de contrôle à la station de pompage se trouvant au 220 rue de l'École (2024) ;
7. Bouclage du réseau d'alimentation d'eau potable de la rue de l'église à la rue Saint-Joseph et changer la conduite d'alimentation d'eau potable pour un 6" à partir de l'intersection de la rue Dubé et Église vers l'ouest soit jusqu'au rang Saint-Joseph, dont une partie sera financé par la TECQ et la balance par un règlement d'emprunt. (2023)

Projets réalisés 2022 :

1. Travaux de redressement d'infrastructure rurale Lanaudière – rang Saint-Pierre, financé par le RIRL 75%)
2. Travaux de réfection sur une partie du rang St-François, financé par la TECQ 100%;
3. Travaux de réfection sur une partie de la rue Casaubon, financé par la TECQ 100%;
4. La vidange de boue des étangs d'épuration 1 et 2, règlement d'emprunt pour les propriétaires détenant les services sanitaires ;
5. Achat d'une scène mobile, projecteur et toile (en attente d'une subvention provenant du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2022 pour un montant maximum de 25 000\$). Ce projet n'occasionne aucune dépense pour la municipalité ;
6. Aménager le terrain de tennis en pickelball, le projet sera subventionné à 60% par le PAC rurales soit d'un montant de 9 300\$ et la différence est puisé dans *le Fond de Parc et Terrain de Jeux* soit un montant de 8 548\$.
7. Acheter une remorque plate-forme qui sera financée à l'aide du fonds de réserve pour les véhicules.

10- Le taux de taxes et tarifications fixes pour l'année 2023

LES TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS FIXES POUR L'ANNÉE 2023

TAUX DE TAXES

	2022	2023	Variation		
Foncière générale	0.5575 \$	0.5775 \$	3.59%	0.020\$	
Sûreté du Québec	0.0388 \$	0.0400 \$	3.09%	0.001 \$	
Service des incendies	0.0408 \$	0.0427 \$	4.66%	0.002 \$	
Total foncière générale	0.6371 \$	0.6602 \$	3.69%	0.023 \$	100\$/évaluation
	2022	2023			
Taux particulier 6 logements et plus	0.000 \$	0.6775 \$	0%		
Sûreté du Québec	0.000 \$	0.0400 \$	0%		
Service des incendies	0.000 \$	0.0427 \$	0%		
Total foncière générale	0.000 \$	0.7602 \$	0%		100\$/évaluation

TARIFICATION FIXE

	2022	2023	Variation	
Sûreté du Québec (résidence)	91 \$	95 \$	4%	4 \$
Sûreté du Québec (chalet)	31 \$	33 \$	6%	2 \$
Service des incendies (résidence)	96 \$	100 \$	4%	4 \$
Service des incendies (chalet)	34 \$	36 \$	6%	2 \$
Déneigement (rue Vic- St-Michel)	140 \$	214 \$	53%	74 \$
Déneigement (rue Octave-Boucher)	227.50 \$	227.50 \$	0%	0 \$
Aqueduc	165 \$	175 \$	6%	10 \$
Surconsommation (pour 1000 gall. ou 4.54 m3)	1.70 \$	1.75 \$	0%	0 \$
Eaux Usées	45 \$	45 \$	0%	0 \$
Eaux Usées (pro-step)	22.50 \$	22.50 \$	0%	0 \$
Assainissement	95 \$	98 \$	3%	3 \$
Assainissement (pro-step)	47.50 \$	49.00 \$	3%	2 \$
Fosse septique	71 \$	80.50 \$	13%	10 \$
Cueillette ordure (résidence)	209 \$	230 \$	10%	21 \$
Cueillette ordure (chalet)	193 \$	214 \$	11%	21 \$
Règl. 539 vidanger étangs	0 \$	40 \$	0%	40 \$
Règl. 539 vidanger étangs (pro Step)	0 \$	20 \$	0%	20 \$
Règl. 540 St-Pierre	0 \$	35 \$	0%	35 \$

La taxation augmente de la façon suivante :

Évaluation foncière de base 100 000\$	23\$ /100\$
Évaluation foncière Taux particulier + 6 logements et plus	123\$/100\$

Frais fixe + Évaluation foncière

Fosse septique	84\$ + 23\$/100\$ évaluation
Égouts	117\$ + 23\$/100\$ évaluation
Pro-step	105,50\$ + 23\$/100\$ évaluation
6 Logements et plus	117\$ + 123\$/100\$ évaluation